



**elisfa**

SYNDICAT EMPLOYEUR  
DU LIEN SOCIAL  
& FAMILIAL

# CCN Alisfa & Syndicat Elisfa

**Février 2026**

**Agnès STEMLER**

**Chargé de mission régionale  
Grand Est et Hauts de France**

**[agnes.stemler@elisfa.fr](mailto:agnes.stemler@elisfa.fr) - 06 84 14 86 80**



# Contenu de l'intervention

1. Rappels sur la branche ALISFA et les commissions paritaires
2. Convention collective étendue et non étendue
3. Syndicat ELISFA : seul syndicat employeur de la branche ALISFA
4. Une branche ancrée dans l'Économie sociale et solidaire (ESS)



elisfa

Syndicat employeur  
du lien social et familial  
[www.elisfa.fr](http://www.elisfa.fr)

≠

Alisfa

Branche professionnelle  
Alisfa  
[www.alisfa.fr](http://www.alisfa.fr)



Être employeur du lien social et familial

- **Employeur du lien social et familial :**
  - **L'activité d'une association**
  - **détermine son appartenance**
  - **à une branche professionnelle.**

# Champ d'application de la CCN ALISFA

## Article 1<sup>er</sup> Champ d'application

### Article 1.1 Principe

La présente convention règle sur l'ensemble du territoire national, y compris les Départements et Régions d'Outre-Mer, les rapports entre les employeurs et les salariés des associations et organismes de droit privé sans but lucratif *ainsi que des entreprises de l'économie sociale et solidaire visées aux articles 1 et 2 de la loi du 31 juillet 2014 n°2014-856<sup>1</sup>*, quelle qu'en soit la forme juridique, qui exercent à titre principal des activités :

- D'accueil et d'animation de la vie sociale et/ou
- D'interventions sociales et/ou culturelles concertées et novatrices et/ou
- D'accueil de jeunes enfants<sup>2</sup>.

Ces activités peuvent se caractériser par :

- Leur finalité de développement social participatif
- Leur caractère social et global

Article 1<sup>er</sup> :  
Champ  
d'application

...qui exercent à titre  
principal des activités :

- D'accueil et d'animation de la vie sociale et/ou
- D'interventions sociales et/ou culturelles concertées et novatrices et/ou
- d'accueil de jeunes enfants.

# Être employeur du lien social et familial

## • Vous portez des projets :

- pilotés par des habitants
- réunis en association
- où bénévoles et salariés œuvrer  
travail associé
- pour participer à l'animation de la vie sociale locale ou la développer



Être employeur du lien social et familial

DIRIGE

Assemblée  
générale

C.A.

ASSOCIATION

Personne  
morale ayant  
une capacité  
juridique

PILOTENT

Dirigeants  
bénévoles  
-----  
Dirigeants  
salariés

EMPLOIE

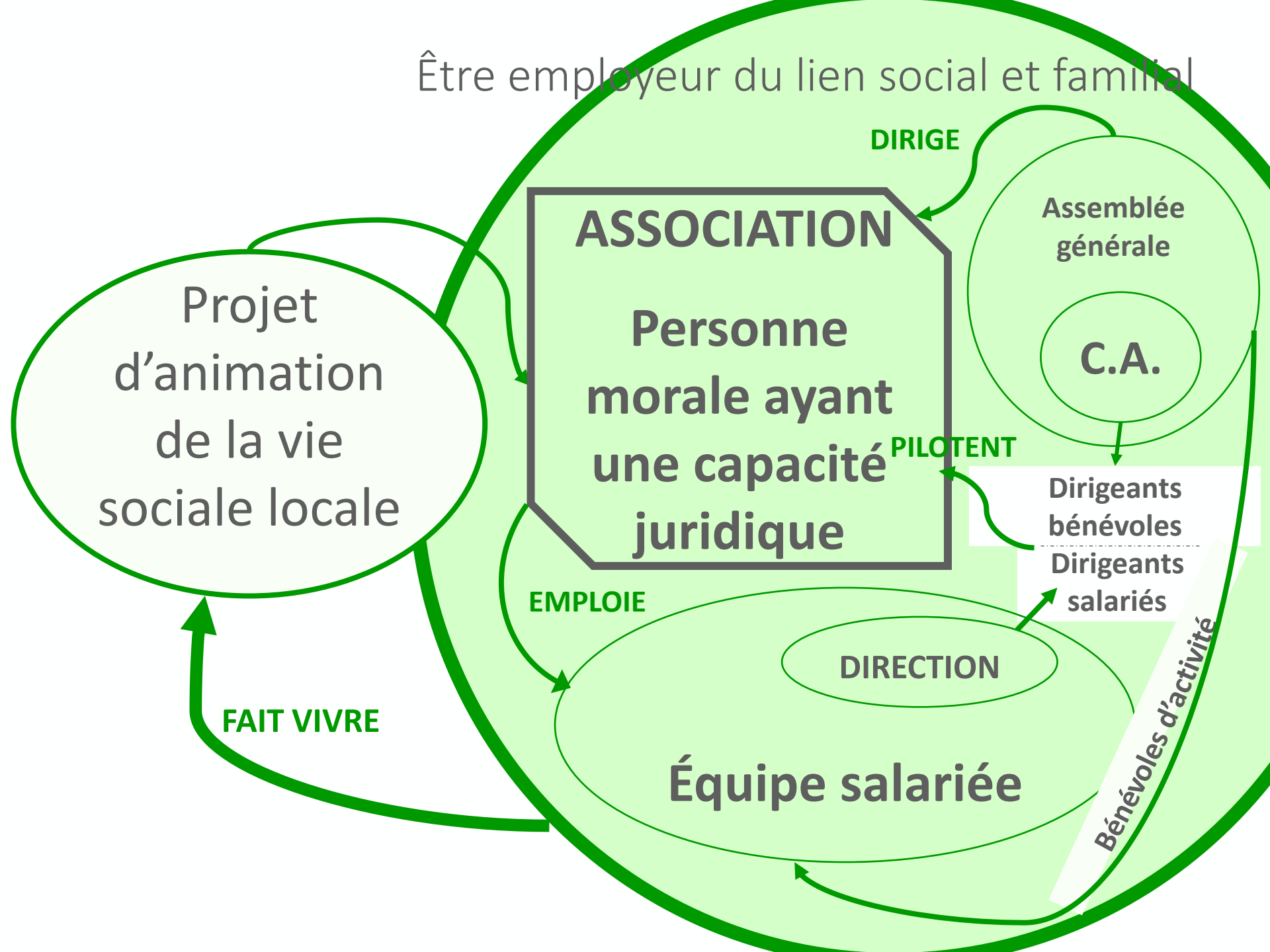
DIRECTION

Équipe salariée

Bénévoles d'activité

Projet  
d'animation  
de la vie  
sociale locale

FAIT VIVRE



# Convention collective étendue et non étendue



# Convention collective étendue et non étendue

## Convention collective étendue et non étendue : distinction

**Une Convention collective étendue** est une Convention qui a fait l'objet d'un arrêté d'extension par le Ministère du travail : elle s'impose à tous les employeurs du secteur d'activité visé (exemple : la CCN Alisfa).

**Une Convention collective non étendue** est une Convention qui n'a pas fait l'objet d'un arrêté d'extension : elle ne s'applique de manière obligatoire qu'aux employeurs signataires ou adhérents à une organisation patronale signataire.

Une application volontaire d'une convention collective reste possible.



# Convention collective étendue et non étendue

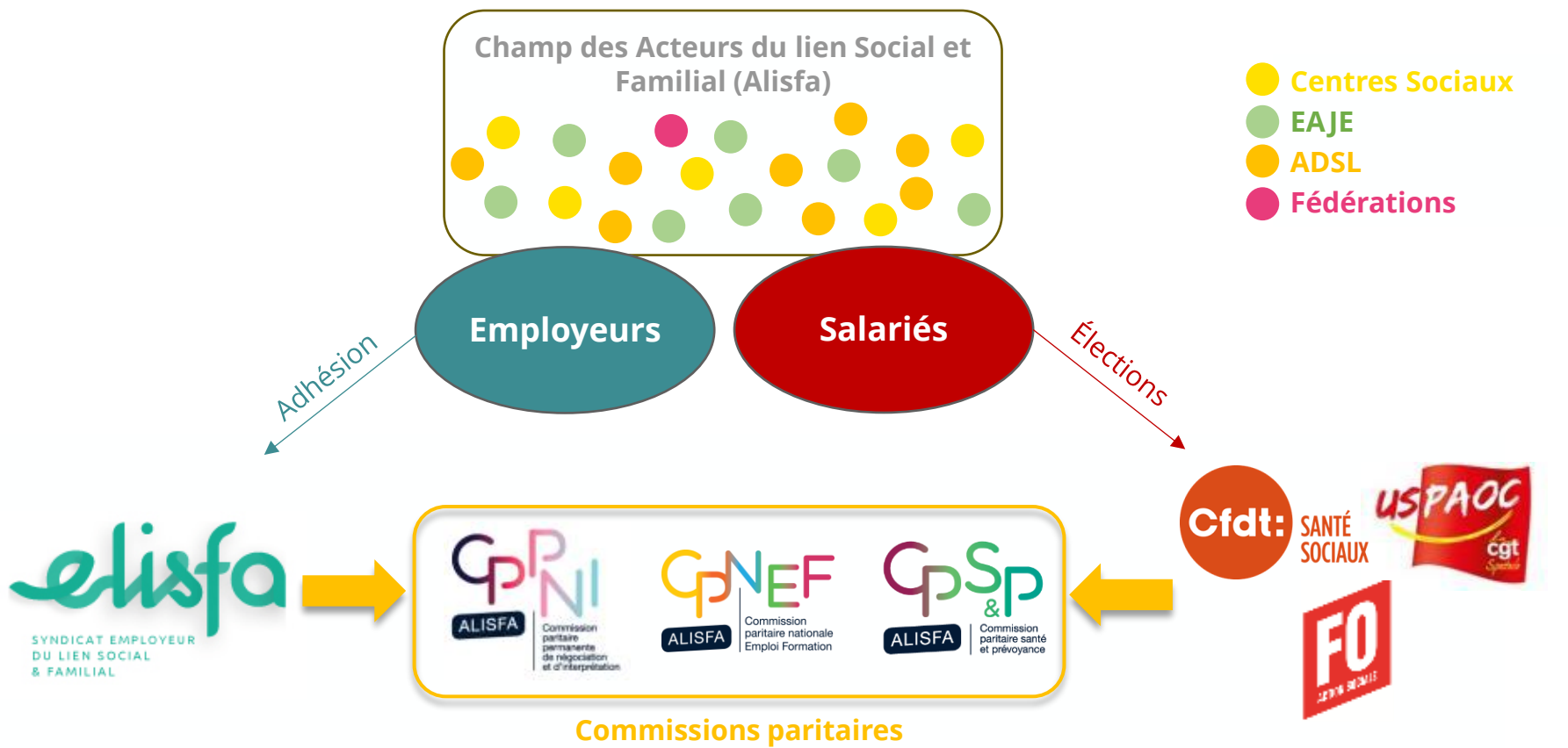
## Les entreprises sont soumises à l'application de textes conventionnels en fonction des éléments conjugués suivants :

- Les textes sont étendus ou élargis et l'activité et la situation de l'entreprise sont dans le champ d'application des textes ;
- L'employeur est signataire d'un accord ou affilié à des organisations ou groupements signataires ;
- L'employeur applique le texte de manière volontaire.

# LA BRANCHE ALISFA :

## LES ACTEURS DU LIEN SOCIAL ET FAMILIAL

### Organisation du dialogue social entre employeurs et salariés



# Les Commissions paritaires

**CPPNI** : Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation

**CPNEF** : Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation

**CPSP** : Commission Paritaire Santé et Prévoyance



**Convention collective  
et accords de branche**



**Politique emploi et formation**



**Politique « santé »  
Suivi des régimes de prévoyance et de  
complémentaire santé  
Pilotage des fonds de solidarité (HDS)**

# Les organismes recommandés

## Branche professionnelle ALISFA



CPSP



CPPNI



CPNEF

Régime de prévoyance et de complémentaire Santé



AG2R LA MONDIALE



Organismes recommandés

Désignation OPCO



unification

Unification

## Notre Branche c'est aujourd'hui

- 3 838 structures (13% de multi G)
- 4 942 établissements
- 2757 établissements d'accueil de jeunes enfants => Capacité d'accueil de 64 140 places
- 1082 centres sociaux et socioculturels
- 1029 associations de développement social local
- 74 fédérations

# Les salariées et salariés de la branche Alisfa

## Notre Branche c'est aujourd'hui :

- 38 300 salariés ETP, 79 600 salariés ont passé au moins 1 jour dans une structure.
- 2 292 services civiques (17 % des structures)
- 700 alternants (88 % en apprentissage, 12 % en contrat pro)
- 86 % de femmes dans l'ensemble de la branche
- Moyenne d'âge de 38 ans.
- 61 % des salariés en CDI (52 % en 2016, accroissement fort et constant), 35 % en CDD, 4 % en CDII

## Nos adhérents

### 1872 structures adhérentes à ce jour à ELISFA dont :

- 46 % centres sociaux et socio culturels ainsi que des espaces de vie sociale
- 38 % Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants,
- 11 % associations de développement social local.
- 5 % de fédérations



# Syndicat ELISFA

Seul syndicat employeur de la branche ALISFA





# elisfa

SYNDICAT EMPLOYEUR  
DU LIEN SOCIAL  
& FAMILIAL

---

Depuis 1971

# QUI SOMMES-NOUS ?

- **Elisfa est l'unique syndicat employeur** de la branche ALISFA (acteurs du lien social et familial)
- **Gouvernance** : le conseil d'administration compte 21 membres élus en assemblée générale par l'ensemble des adhérentes et adhérents.
- **Une équipe salariée** de 32 personnes



## RAISON D'ÊTRE

Créer les conditions d'un dialogue social de qualité dans la branche ALISFA, afin de générer des liens équitables et durables entre les employeuses et employeurs-bénévoles et les salariées et salariés, profitables à l'ensemble des habitantes et habitants sur le territoire.

# NOTRE RAISON D'ÊTRE

Créer les conditions d'un **dialogue social** de qualité dans la branche Alisfa afin de générer des **liens** équitables et durables entre **les employeuses ou employeurs-bénévoles** et les salariées ou salariés, profitables à l'ensemble des **habitantes** et habitants sur les territoires.



## NOS ENGAGEMENTS

- UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ
- UNE CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE SÉCURISANTE
- UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ ET SPÉCIFIQUE

## NOS CHAMPS D'ACTION

- 1 ACCOMPAGNER**  
En soutenant la fonction employeur-bénévole dans la branche Alisfa.
- 2 REPRÉSENTER**  
En portant la voix des employeurs-bénévoles et de leurs structures du lien social et familial auprès des pouvoirs publics et de nos partenaires.
- 3 NÉGOCIER**  
En dialoguant avec les organisations syndicales de salariés pour garantir une convention collective nationale sécurisant la fonction d'employeur-bénévole tout en visant un objectif de progrès social.



## NOS ASPIRATIONS



FAIRE COMMUNAUTÉ

FAIRE ENSEMBLE

FAIRE SOCIÉTÉ

# Trois champs d'action pour répondre aux besoins spécifiques des employeuses et employeurs de la branche

1



2



3



# Nos trois champs d'action en tant que syndicat employeur



**ACCOMPAGNER :** en soutenant la fonction employeur bénévole dans la branche ALISFA



**REPRÉSENTER :** en portant la voix des employeurs et de leurs structures du lien social et familial auprès des pouvoirs publics et de nos partenaires



**NÉGOCIER :** en dialoguant avec les organisations syndicales de salariés pour garantir une convention collective nationale sécurisant la fonction employeur bénévole, tout en visant un objectif de progrès sociale



**L'employeur-bénévole :**  
une spécificité de la branche Alisfa

Au sein de la branche Alisfa, les employeuses et employeurs sont avant tout devenus des administrateurs bénévoles par **intérêt au projet de l'association et aux valeurs affichées.**

La fonction employeur-bénévole, au sein de la branche du lien social et familial, est ainsi portée par :

- **Présidents et présidentes** des associations de la branche
- Toutes celles et ceux qui exercent la **fonction employeur par délégation**

## Accès aux RESSOURCES DOCUMENTAIRES & Outils pratiques

### ➤ Documentation en ligne sur le site internet d'Elisfa :

- le **guide pratique de l'employeur** (fiches pratiques) sur les principales thématiques qui rythment la vie d'une structure (embauche, contrats, salaire, obligations, etc.).
- le **guide de la délégation de pouvoirs**.
- les **modèles de contrats**.
- les **modèles de lettres** (contrat, avenant, lettre d'info, etc.).

### ➤ Webinaire mensuel consacré à un point juridique spécifique.

- **Newsletter hebdomadaire** (rappel d'une règle, actu juridique, cas de jurisprudence, actualité de la branche)

### ➤ Kit collectivités locales

- Documents synthétiques : valorisation territoriale ; cartographies, etc.
- Documents de plaidoyer (élections municipales)

### ➤ Simulateurs Elisfa

- Rupture de contrat / Calcul cotisation

## ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE en droit social associatif

- **Le service juridique RH d'Elisfa**
  - Permanences Juridiques (mail & téléphone)
- **L'accès à un cabinet d'avocats spécialisé**
  - Via des consultations téléphoniques
- **Une prise en charge d'une partie des honoraires d'avocat pour certains contentieux**
  - Procédures prud'homales de première instance, etc.

## ANIMATION ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

- **Accompagnement des Chargés de Mission Régionale (CMR)**
  - Contact personnel individuel,
  - Rencontres collectives,
  - Déploiement des formations sur les territoires.
- **Réunions territoriales (actualités juridiques, actu des négociations, partage d'expériences ...)**

## FORMATIONS à la fonction employeur

- **Formations sur-mesure : Catalogue ELISFA**
  - Gouvernance ; RH ; CCN ; Dialogue social ; etc.
- **Accompagnement à la demande d'ACT** (dispositif de financement)

# Un syndicat organisé pour assurer un dialogue du national au local et du local au national

L'information circule des structures aux instances et aux partenaires, et vice-versa.

On peut aborder tout sujet quelle que soit sa qualité avec un interlocuteur facile d'accès à Elisfa.

# Une branche ancrée dans l'Économie sociale et solidaire (ESS)

# Liste des instances où Elisfa est représenté

- ⇒ **Union européenne** : Elisfa est membre de la Fese afin de porter la voix des employeuses et employeurs auprès des instances de l'Union européenne.
- ⇒ **Gouvernement** : Elisfa siège au Haut conseil à la Famille, l'Enfance et l'Âge et au Haut Conseil du Travail Social.
- ⇒ **Parlement et Conseil économique, social et environnemental** : Elisfa sollicite les parlementaires et membres du CESE.
- ⇒ **Administration centrale de l'État** : Elisfa participe, à travers l'Udes, aux discussions menées avec la Direction générale de la cohésion sociale et la Direction générale du travail.
- ⇒ **Caisse nationale des allocations familiales** : Participation aux comités partenariaux de la Cnaf (AVS et petite enfance).
- ⇒ **Territoires** : Des mandataires Elisfa sont présents dans les organismes qui traitent du dialogue social, des conditions de travail, de l'orientation et de la formation professionnelle, etc.

# Focus sur l'Union des employeurs de l'Économie sociale et solidaire (UDES)

Elisfa est représenté, à travers ses mandaires Udes auprès de :

- **National** : représentation auprès des pouvoirs publics (ministères, directions générales, parlementaires)
- **Local** : conseils régionaux et départementaux au travers des délégations régionales de l'Udes. L'Udes est présente en région dans :
  - **CESER** : Conseil économique social et environnemental régional ;
  - **Crefop** : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle ;
  - **Croct** : Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail ;
  - **Prud'hommes** ;
  - **Carif Oref** : Centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) et les Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Oref) ;
  - **ODDS** : Observatoire départemental du dialogue social ;
  - **CRESS** : Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire.

# Les partenaires essentiels dans la branche

**Les fédérations : FCSF, ACEPP, Gapeg...**(groupement acteurs petite enfance...

**L'OPCO : Uniformation**

**L'Udes : union des syndicats employeurs de l'ESS**

**Les institutionnels**

**Les financeurs**